Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026103-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-103-CM 01/07/2026**	Classification : **4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Modification du tableau des emplois au 1er juillet 2026**

L'An deux mil vingt-six le 1er du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste). En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire propose la présente modification telle qu'indiquée au tableau des emplois annexé qui tient compte des besoins des services au 1er juillet 2026.

- **Service technique :**
  - L'intitulé de l'emploi de « *responsable du pôle technique* » est modifié et remplacé par « *responsable du pôle aménagement et habitat* ».
  - Création d'un emploi : Création d'un poste d'adjoint du pôle aménagement et habitat, calibré sur les grades de rédacteur (catégorie B) ou d'attaché (catégorie A) au sein de la filière administrative.
  Objectifs : Assurer la gestion de projets transversaux liés aux services techniques : marchés publics, contentieux, assurances, opérations d'aménagement et recherche de financements (subventions).

- **Solidarités :**
  - L'intitulé de l'emploi de « *responsable du pôle solidarités* » est modifié et remplacé par « *responsable du pôle solidarités et population* »

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026103-DE

- **Association :**
  - Modification du calibrage du poste de « *responsable de la vie locale et associative* », désormais ouvert aux catégories C et B, au sein de la filière technique ou de la filière administrative.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le mercredi 17 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER la modification du tableau des emplois conformément à la présente délibération,

DE DIRE que cette modification prendra effet au 1er juillet 2026,

D'APPROUVER la liste des emplois conformément à l'annexe jointe.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE